

Documents à transmettre le jour du rendez-vous

État civil :

- Copie intégrale d'acte de naissance – 3 mois
- Copie intégrale de l'acte de mariage
- Pièce d'identité
- Pièce d'identité de la mère/ père (+ leurs actes de naissances)
- Acte de naissance des enfants nés sur la parcelle
- Copie de livret de famille

Preuves de possession en lien avec le terrain :

- Acte de vente sous-seing privé
- Plan cadastral / Plan de situation
- Permis de construire (**Si vous l'avez**)
- Attestation d'occupation de sol
- Attestation d'adressage
- Attestation de souscription EDM + SMAE
- Factures EDM+SMAE (**du plus ancien à aujourd'hui**)
- Relevé de compteur SMAE + contrat EDM
- Impôt, taxe d'habitation (**du plus ancien à aujourd'hui**)
- Carte électorale
- Attestation d'inscription à la liste électorale (**du plus ancien à aujourd'hui**)
- Les **3** dernières Avis d'imposition **détaillées**
- Contrats de location éventuels
- Documents établissant la transmission de la possession familiale ou successorale (successions, donation, partage)
- Et, tous les documents en rapport avec la parcelle

Pour toute demande d'informations, n'hésitez pas à nous contacter à ce numéro :

- **02 69 66 30 44**

Ou par courriel à cette adresse :

- contact@cuf.yt